RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2010 B 12224
Numéro SIREN : 522 974 591
Nom ou dénomination : EDGEWHERE

Ce dépôt a été enregistré le 10/01/2019 sous le numéro de dépôt 3177

1900457001

DATE DEPOT :	2019-01-10
NUMERO DE DEPOT :	2019R003177
N° GESTION :	2010B12224
N° SIREN :	522974591
DENOMINATION :	EDGEWHERE
ADRESSE :	24 rue de Maubeuge 75009 Paris
DATE D'ACTE :	2018/12/04
TYPE D'ACTE :	PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
NATURE D'ACTE :	NOMINATION DE COMMISSAIRE AUX COMPTES TITULAIRE

EDGEWHERE

SAS au capital de 494.955 €

24 rue de Maubeuge
75009 PARIS

SIREN 522 974 591 RCS Paris

10 JAN. 2019
3179

10 B 12224

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 4 DÉCEMBRE 2018

L'an deux mil dix-huit et le quatre décembre à dix-sept heures, les Associés de la Société par Actions Simplifiée EDGEWHERE au capital de 494.955 €, divisés en 29.115 actions de 17 € chacune, ont tenu une Assemblée Générale Ordinaire au siège social, sur convocation faite par le Président.

Monsieur Cyril DEVER, en sa qualité de représentant du Président, préside la réunion, en application de l'article 30 des statuts.

Messieurs Jean-Michel MOULIE et Goulven AUBREE sont appelés en qualité de Scrutateur. Monsieur Gilles FLORENTIN est nommé Secrétaire.

La feuille de présence certifiée sincère et véritable par le Président de séance permet de constater que les Associés présents ou représentés possèdent ensemble 29.115 actions.

Monsieur le Président constate que les Associés présents ou représentés réunissent plus de la moitié des actions ayant le droit de vote. L'Assemblée est donc en mesure de délibérer valablement et elle est déclarée régulièrement constituée.

Monsieur le Président dépose sur le bureau, à la disposition des Associés :

- les copies des convocations adressées aux Associés,
- la feuille de présence de l'Assemblée,
- les pouvoirs des Associés représentés par des mandataires,
- le rapport du Président,
- le texte des résolutions soumises à l'approbation des Associés.

Monsieur le Président déclare que tous les documents devant être communiqués aux Associés en vertu de la législation en vigueur ont été tenus à la disposition des Associés au siège de la société durant les quinze jours précédant la présente réunion.

L'Assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Monsieur le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination d'un Commissaire aux Comptes titulaire,
- Pouvoirs pour formalités,
- Questions diverses.

Monsieur le Président expose à l'Assemblée les projets figurant à l'ordre du jour. Après échanges

de vues, personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président met aux voix les résolutions suivantes :

Première résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer, pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 :

en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire :

- la SAS APLITEC
 au capital de 2.170.420 €
 dont le siège social est à PARIS (75014), 4-14 rue Ferrus
 SIREN 702 034 802 RCS Paris
 représentée par Madame Marie-Françoise BARITAUX-IDIR

Le Commissaire aux Comptes titulaire étant une société pluripersonnelle, aucun Commissaire aux Comptes suppléant n'est désigné.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire des Associés donne tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie des présentes à l'effet de procéder à l'accomplissement des formalités légales et réglementaires consécutives à l'application des résolutions qui précèdent.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président déclare la séance levée à dix-huit heures.

Et de tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du Bureau.

Le Président de séance

POUR COPIE CONFORME

Les Scrutateurs

Le Secrétaire